



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **05-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 27 janvier 2010**

Le vingt sept janvier deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 11 janvier 2010

**Nombre de délégués en exercice** : 18    Présents : 13    Votants : 13

**Présents** : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Martine BROUZET, Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER, Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Guy JULLIEN, Marylin MASTROMAURO, Marcel REPELLIN, Jacqueline TESSAIRE

**Absents excusés** : Jeanine CARRIER, Gisèle FRIER, Patrick MOLINARO, Denis ROUX, Annie SAUNIER-PLUMAZ

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-**

Attribution d'une subvention à l'UNSS pour le fonctionnement des associations sportives de la Rive Gauche

**Rapporteur Guy JULLIEN**

Le Vice-président rapporte :

L'ensemble des communes du SIRD adhérentes à la vocation « Construction et maintenance des Etablissements sportifs » du SIVOM contribuaient individuellement, sous forme de subvention à l'UNSS et/ou aux foyers scolaires des collèges de façon aléatoire et pour des montants parfois disparates.

Le Président avait proposé, en 1996, que le SIVOM nouvellement crée se substitue aux communes en participant sous forme de subvention aux foyers scolaires et à l'UNSS au prorata du nombre d'élève de la Rive Gauche du Drac inscrits dans les collèges, pour chaque collectivité, et pour un montant forfaitaire de 1.25 € par élève.

Soit pour l'année 2009-2010	par collège :	Marc sangnier :	479 élèves
		Pierre Dubois :	482 élèves
		Jules Vallès :	357 élèves
		Gérard Philippe :	467 élèves
		Alexandre Fleming :	624 élèves

2409 élèves x 1.25 € = **3011,25 €**

**Rappel de l'année 2007-2008 non versée**

Marc sangnier :	455 élèves
Pierre Dubois :	503 élèves
Jules Vallès :	361 élèves
Gérard Philippe :	469 élèves
Alexandre Fleming :	646 élèves

2434 élèves x 1.25 € = **3042,5 €**

Pour répondre, au mieux, à l'importance des activités pratiquées et aux dépenses engagées dans les différents collèges, le Président propose que cette subvention soit versée directement à l'UNSS et non plus aux collèges, à charge pour cette dernière de répartir la somme en fonction de l'implication de chaque établissement dans la pratique de l'activité sportive et en fonction des dépenses relatives à certains sports ( frais de déplacement notamment).

Un rapport sur les critères de répartition des crédits devra être fourni chaque année au SIRD

Le versement s'effectuera par année scolaire.

Le Comité après avoir délibéré,

⇒ ACCEPTE la proposition du Président,

⇒ DIT que la somme de 6053,75 est inscrite à l'article 6537 du B P 2010 du SIVOM.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 28 janvier 2010  
Le Président  
Michel BAFFERT